

Abdou Elimam

Linguiste

ENSET-Oran/Université de Rouen



Synergies Monde n° 5 - 2008 pp. 105-108

Souvent je me surprends à méditer cette initiative de Yasser Arafat qui avait fortement recommandé à ses compatriotes l'apprentissage de la langue française. Et cela dès les années 1970. Sa vision avait pour point de mire le moment où Israéliens et Palestiniens finiraient par se retrouver autour de la table de négociation. Les Palestiniens auraient alors besoin d'une alternative économique et linguistique à l'hégémonie américaine. Le français apparut, alors, comme un espace de protection et d'épanouissement. Non pas contre l'anglo-américain, mais à côté, sur une autre rive.

C'est cette dimension à la fois triviale et complexe de la francophonie qui me fascine. En effet, en même temps qu'elle apparaît comme un refuge la francophonie se présente comme un tremplin pour des particularismes. N'est-ce point là le sens profond que l'expression « identités francophones » recouvre et que ce XIIIe Congrès mondial de la FIPF invite à débattre ?

Dès lors, le rattachement à l'espace francophone devient souple ; voire naturel. A tel point que, sur le principe, il suffirait qu'une nation se reconnaisse dans ses valeurs intrinsèques pour s'en réclamer. L'évolution de la composition des pays de la zone francophone sur les vingt dernières années en témoigne de manière éloquent. On y retrouve les pays où :

- a. le français est langue maternelle ou native ;
- b. le français est à la fois langue seconde et langue sociale d'acculturation (Maghreb) ;
- c. le français est langue seconde ;
- d. le français est première langue étrangère ;
- e. le français est langue étrangère à statut particulier (Palestine).

Par conséquent, la francophonie ne se présente pas comme un espace monolingue, mais plutôt comme un espace multilingue ayant le *français comme langue en partage*. Plus qu'une formule, ce dernier paradigme recouvre précisément ce que le concept d'*identité* porte d'essentiel ; savoir le lieu d'un rapport d'*identification* et de *reconnaissance*. Dans le sens formel du terme, un rapport est une synthèse. Or ces synthèses constituent des valeurs universelles acceptables par les différentes cultures et langues qui les accueillent. Ces valeurs dont les échos remontent à la révolution française, *liberté*, *égalité* et *fraternité* sont relayées d'autres, plus contemporaines, de *démocratie*

et de *droits de l'homme*. Mais ce sont également celles du *progrès social* et d'*avancées technologiques et scientifiques* contribuant à un développement durable. La zone francophone se révèle comme contrepoids salutaire dans un monde pris au risque de la tendance unipolaire. La synthèse que représente la francophonie aura réussi, en un temps record, à produire ses propres visions du monde : des visions basées sur les rapports de solidarité qu'entretient la langue française avec les autres langues et cultures.

Les rapports de solidarité impliquent un apport mutuel, une présence amie, une collaboration active ; en bref, la production d'espaces communs de solidarité. En s'interdisant de se substituer à la formulation souveraine des politiques nationales, l'expression solidaire de la francophonie se dit en avantages mutuels et mutualisables ; c'est du « gagnant-gagnant ». En ce sens, la francophonie représente un lobby spécifique qui n'est circonscrit ni géographiquement, ni économiquement. Il est avant tout un mouvement de pérennisation de valeurs universelles à partir de réalités linguistiques et culturelles singulières.

Faire vivre ces identités, c'est entretenir un réseau de réseaux - pour rester dans la métaphore de l'Internet - qui aura, préalablement, défini les bases saines d'une communication sans a priori. Raison de plus pour considérer que la langue et la culture de l'entité « France » sont dans une telle zone, et au même titre que les autres, singularités participant à la production de valeurs fédératrices et de représentations multiples. C'est cette dynamique de l'Un et de l'Autre ; du particulier et de l'universel qui se joue dans cette zone qu'une forme linguistique librement acceptée fédère. C'est ce qui rend la francophonie fascinante. Tout le monde est libre d'apprendre le français. Tout le monde est libre de s'en emparer ne serait-ce que pour se dire au monde, pour projeter sa singularité dans un monde en proie à une uniformisation généralisée.

Par conséquent, s'inscrire dans un espace de solidarités mutuelles ne saurait signifier perte de souveraineté ; bien au contraire ! En effet on y gagne à se sentir moins isolé, à partager des ressources communes, à s'entraider dans les efforts de développement, à partager et à propulser des savoirs. On sait, de nos jours, que la puissance est du côté de la connaissance. Plus cette dernière est documentée et fiable, plus elle devient un levier d'épanouissement économique et social. Potentiellement, la francophonie constitue un vivier extraordinaire de savoirs et de savoir-faire. Cependant ces derniers doivent trouver leur prolongement en en actes de plus grande envergure : équipes de recherches trans-nationales, joint-ventures entre entreprises, réalisations communes, consortiums divers, etc. Ce qui engage les uns et les autres à créer les conditions de pérennisation de telles avancées.

Pour oser une formule ramassée, ne pourrait-on pas dire que la francophonie c'est avant tout, une sorte de « pacte de bonne communication » ? Et un tel préalable constitue en soi un gage de paix et de solidarité entre ses membres. C'est dire combien de telles valeurs sont précieuses dans ce monde. Et pour préserver cet acquis précieux, la francophonie ne doit pas être ressentie par ses membres comme un espace de pressions, un lieu d'alliances conjoncturelles porteuses de déstabilisation, un rapport de forces puisant sa motivation non pas dans les valeurs en partage, mais dans des considérations purement tactiques. De la sorte, une porte demeurera toujours ouverte à la discussion, à la

négociation. Voilà donc un atout supplémentaire venant renforcer la nécessité de cet espace singulier de solidarités agissantes.

En tant que linguiste, j'ai réussi à ne pas parler « boutique » jusqu'ici, mais je ne saurais plus longuement taire qu'en francophonie, les retombées solidaires sont aussi linguistiques. En effet si la francophonie est un espace de préservation de valeurs et de visions communes du monde, elle est aussi, un levier de préservation et d'épanouissement des langues natives. La langue française apparaît alors comme une langue solidaire se tenant aux côtés des véhiculaires natifs. C'est d'ailleurs ce à quoi devraient tendre les recherches contemporaines sur les langues-cultures et leurs interactions. Qu'elle soit écrite ou pas, prestigieuse ou non, toute langue emmagasine des trésors de savoirs et de visions particulières du monde. Chacune contribue, dès lors, à la production et à la pérennisation des expressions de l'humanité. Ces langues doivent trouver, dans la francophonie, les ressources nécessaires à leur émancipation et à leur vitalisation. Autrement, la francophonie oeuvrerait à contre courant de ses principes intrinsèques.

Cependant, si la francophonie représente des valeurs communes et partagées, elle est aussi expression. En tant que telle, elle offre des formes linguistiques reconnues pour leur vivacité et leur pertinence. Cela étant dit, il faudrait tout de même éviter de transformer ce « système de signes », pour reprendre la définition saussurienne d'une langue, en une « auberge espagnole ». Je suis de ceux, très nombreux, qui considèrent que les langues ne se reproduisent que par la naissance - et les percées contemporaines des neurosciences viennent largement conforter un tel point de vue - . De ce fait, on ne peut confondre langue héritée à la naissance et langue apprise et confortée par l'Institution. Tout natif d'une langue en est dépositaire grâce à un dispositif génético-biologique qui le prédispose au statut de sujet parlant. A l'âge de trois ans, tous les enfants de notre espèce disposent de la quasi-totalité du système linguistique de leur environnement immédiat. C'est ce qui arrive aux francophones natifs. Les autres francophones, ceux natifs d'une langue autre, acquièrent le français au prix d'un investissement qui demandera de nombreuses années d'instruction. La diffusion et le rayonnement de la langue française dans le monde reposent donc sur les efforts que consentissent les francophones non-natifs ; ils reposent sur une francophonie saine et dynamique. En surlignant cet argument, j'aimerais attirer l'attention sur le risque que nous font courir deux types d'écueils :

1. Un « français à deux vitesses » : celui qui est porté par la francophonie native, d'une part ; opposé aux « autres variétés », d'autre part.
2. L'occultation de la nature « seconde » ou « étrangère » du français des non-natifs.

Les apports d'auteurs francophones, non natifs, au trésor commun ne sont pas des créations allophones mais bien des contributions venant enrichir la langue française. Certes les formes locales de réalisation du français présentent quelques spécificités phonologiques et lexicales. Elles ne constituent pas pour autant des systèmes autonomes. Cela aurait été le cas si, à la naissance, les enfants de ces locuteurs présentaient ces spécificités - c'est-à-dire des marqueurs d'individuation linguistique, comme disent les linguistes. Nous assisterions alors, à la naissance d'une nouvelle langue à l'instar de certains créoles. Il serait donc bien hasardeux d'atomiser le système commun de référence sous prétexte de reconnaissance de « variétés » qui présentent, au plus, un « accent » et quelques emprunts lexicaux!

Les seules variétés que la linguistique saurait admettre sont celles qui se reproduisent par la naissance. Tel est le cas du français du Québec, du français de Belgique, du français de France, du français de la Suisse. Ces variétés natives sont précieuses puisqu'elles offrent les racines ontologiques de cette langue en partage sans pour autant renier l'enrichissement de cette dernière par des auteurs issus du Maghreb, de DOM TOM ou d'ailleurs ! C'est cela même qui fait le rayonnement de la langue française.

Ceci nous amène à souligner une caractéristique majeure de la francophonie : le bilinguisme quasi général sur lequel elle repose. Dans la majorité des cas, la francophonie se dit en bilinguisme. C'est en cela que les représentations communes dépassent celles produites par la seule littérature des francophones natifs. C'est en cela qu'elle se présente comme synthèse, comme espace « en partage ». La cohabitation du français avec les langues natives - quel que soit leur statut d'ailleurs - constitue une donnée stratégique qui a pour effet de créer des solidarités linguistiques cruciales en ces temps de globalisation.

Soulignons au passage que la « globalisation » a bon dos ! En effet on lui attribue tellement de choses qu'il est légitime de se demander si l'on ne projette pas ses propres fantasmes sur une création économique-politique que l'on a fini par réifier. La globalisation au lieu d'être le résultat de politiques hégémoniques conduites par des hommes se présente comme un être doué de facultés surhumaines et imparables de domination ! Il arrive même que le recours quasi instinctif à la langue anglaise, par exemple, soit attribué à la globalisation. Aussi est-il de plus en plus courant de voir des chercheurs issus de la francophonie native « migrer » vers l'anglo-américain. De tels revirements suscitent des commentaires très suspicieux de la part des chercheurs de la francophonie non native qui craignent, à terme, de se voir « cantonnés à une langue en perte de vitesse » - puisque ses propres locuteurs natifs lui tournent le dos - pendant que les chercheurs du nord se rangent du côté de la langue dominante. Un tel phénomène, qu'il soit effet de mode ou de snobisme, mérite que l'on s'y penche.

En effet, le choix de la francophonie n'exclut pas l'apprentissage d'autres langues. Et la langue anglaise ne saurait constituer une menace aussi longtemps que la production scientifique et technologique ne se détourne pas de la langue française. Par conséquent ce qui est à craindre, ce n'est pas tant les langues que l'opportunisme de locuteurs imprudents. Cela étant dit, il se pose tout de même un problème de reconnaissance, notamment chez les chercheurs qui se voient obligés de publier dans la langue de Shakespeare sous peine de dépérir. Y compris le CNRS français semble faire de cette devise un critère indiscutable. Il serait grand temps, alors, que la francophonie se penche sur les modes de pérennisation de son idiome commun, à commencer par sa valorisation sur le marché des innovations et de la connaissance. Cela devrait être une des préoccupations majeures - dont la solution s'énonce en un bilinguisme créatif et constructif - dans les années à venir ; sans pour autant retomber dans quelque anglophobie primaire.

En définitive, faire vivre les identités francophones c'est comme écrire une énorme partition musicale mise à la disposition de tout musicien en herbe. N'est-il pas des musiques dont on s'empare sans pour autant renier le répertoire autochtone ? La francophonie est production d'universalité sans cesse reconduite et renouvelée dans laquelle on se reconnaît sans pour autant se renier. Là réside sa puissance singulière.